C/2026/5439

20.10.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12405 — UNICREDIT / COMMERZBANK)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/5439)

1. Le 9 octobre 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— UniCredit S.p.A. («UniCredit», Italie),

— Commerzbank AG («Commerzbank», Allemagne).

UniCredit acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Commerzbank.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 16 mars 2026.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— UniCredit fournit des services de banque de détail, de banque commerciale, de banque privée, de banque d'investissement, de gestion d'actifs et d'assurance en Italie, en Allemagne et dans le monde entier;

— Commerzbank fournit des services de banque privée, de banque commerciale, de banque d'investissement, d'opérations de change, de négociation de titres et de gestion d'actifs, y compris des services de banque d'investissement à des clients institutionnels et des entreprises en Allemagne et dans le monde entier.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12405 — UNICREDIT / COMMERZBANK

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).